

Descriptif de projet

Liste de contrôle « Procédure à suivre en cas de déversement d'eaux usées dans des cours d'eau en voie d'assèchement »

Situation initiale

Ces derniers temps, le VSA a reçu de plus en plus de demandes sur la manière d'évaluer le rejet d'eaux usées mixtes ou pluviales dans des cours d'eau en voie d'assèchement. Le module G, de la directive VSA Gestion des eaux urbaines par temps de pluie, ne couvre pas de tels cas (2022). Lors de l'échange d'expériences en mai 2023 (CC SE et CC GE), différents aspects ont été discutés à l'aide d'exemples de cas. Il est apparu qu'il fallait faire la distinction entre les rejets permanents et les rejets temporaires d'eaux usées. Les rejets permanents sont au moins partiellement réglementés par l'annexe 3 de l'OEaux. Lors de la décision, il s'agit le plus souvent de mettre en balance les aspects qualitatifs et quantitatifs. Il n'existe pas de bases légales pour les rejets temporaires. L'autorisation est généralement accordée dans le cadre du PGEE sur la base de résultats de simulation. Pour la liste de contrôle à élaborer, nous nous concentrons donc uniquement sur les rejets temporaires d'eaux mixtes ou d'eaux pluviales.

Au cours des discussions, les experts présents sont arrivés à la conclusion qu'il n'est actuellement ni réaliste ni judicieux d'élaborer une méthode d'évaluation uniforme. La raison principale est qu'il s'agit en général de cas isolés. Des expériences ont toutefois été faites dans différents projets à travers la Suisse sur la manière d'évaluer de tels rejets temporaires.

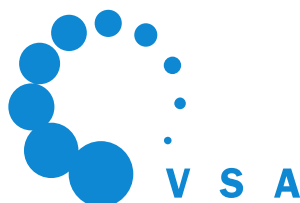
C'est pourquoi il serait judicieux d'établir une liste de contrôle pour une procédure d'évaluation des sites de rejets temporaires et de priorisation des mesures. Il s'agirait de rassembler les expériences tirées des différents cas particuliers à l'échelle de la Suisse.

Objectif du projet

Développement d'une liste de contrôle pour une procédure d'évaluation des rejets temporaires d'eaux mixtes et d'eaux pluviales dans des cours d'eau en voie d'assèchement, détermination des mesures nécessaires et d'une priorisation des mesures.

Il s'agit de rassembler les expériences de toute la Suisse. Grâce à l'échange d'expériences, à la rencontre annuelle du CC Cours d'eau de septembre et à l'appel lancé dans l'Aqua&Gas d'août 2023, le VSA a établi une première liste de cas d'expériences en matière d'évaluation des rejets temporaires dans les cours d'eau en voie d'assèchement. La procédure suivante est proposée pour l'élaboration de la liste de contrôle :

- Constitution de l'équipe de projet
- Réunion de lancement avec l'équipe de projet
- Élaboration d'une liste de contrôle : Rassembler toutes les méthodes d'évaluation utilisées jusqu'à présent (diatomées, échantillons de sédiments, aspect général, rapport d'expertise dans le domaine de l'écologie des eaux, etc.)
- Priorisation des mesures
- Réunion de clôture



Public cible et utilité

La liste de contrôle s'adresse aux utilisateurs de la directive "Gestion des eaux urbaines par temps de pluie" du VSA (planificateurs, ingénieurs PGEE, autorités d'exécution (communes, services cantonaux de protection des eaux) et hydrobiologistes). Elle sert d'aide lors de l'élaboration des PGEE, lorsque des rejets dans des cours d'eau en voie d'assèchement doivent être évalués. La liste sera utilisée dans les années à venir par les planificateurs, les ingénieurs PGEE, les autorités d'exécution et les hydrobiologistes et s'étoffera au fur et à mesure des nouvelles expériences.

Il serait envisageable que dans quelques années, la liste de contrôle, associée aux expériences des utilisateurs et à d'éventuelles études scientifiques sur l'adéquation des méthodes proposées, puisse servir de base à l'élaboration d'une recommandation du VSA.

Principales échéances du projet

- Dépôt du projet FüKo Janvier 2024
- Formation de l'équipe de projet jusqu'à fin mars 2024
- Session de lancement jusqu'à fin avril 2024
- Élaboration d'une liste de contrôle
- Réunion finale et publication de la liste fin 2024

Suggestion de type de document, de forme et de distribution

La liste de contrôle doit être mise à disposition gratuitement sur le site Internet du VSA.

La collection d'exemples de cas sert surtout à l'élaboration ou au complément de la liste de contrôle et est pour l'instant conservée en interne au VSA.